

FORMULAIRE DE DEMANDE

D'AIDE FAVORISANT L'USAGE DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La politique d'éco-mobilité, promue par la Ville de Falaise depuis 2020, s'inscrit dans le cadre national du Plan Vélo et mobilités actives, lancé par le gouvernement en 2018, et participe à l'adaptation de notre territoire face à l'urgence climatique. Animée par la volonté de modifier nos habitudes de déplacements et de promouvoir la sobriété carbone dans le cadre de la transition écologique, la Ville de Falaise a voté le 19 septembre 2022 **une aide locale de 100 euros** pour encourager l'usage des vélos à assistance électrique.

Cette aide locale est accordée dans la limite de l'enveloppe budgétaire affectée à ce dispositif et prendra fin le 31 décembre 2023. La Ville fournira un justificatif de paiement de l'aide attribuée que les bénéficiaires pourront présenter afin de solliciter le bonus écologique de l'État, selon les plafonds de ressources fixés. Cette aide locale vient aussi renforcer celle du Département du Calvados.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être majeur et résider à titre principal à Falaise (aucune condition de ressources) ;
- Effectuer l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion ou d'un kit de conversion chez un revendeur professionnel ;
- S'engager sur l'honneur à acheter le vélo pour son propre usage et à le conserver pendant au moins deux ans.

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse mail : _____ Tél : _____

Adresse n° _____ rue _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Quel type de vélo est concerné par la demande d'aide à l'achat ?

- un vélo à assistance électrique neuf
- un vélo à assistance électrique d'occasion
- un dispositif permettant de transformer un vélo en vélo à assistance électrique

Afin de mieux connaître votre pratique du vélo, merci de répondre aux questions suivantes :

1/ Vous pensez utiliser votre vélo éligible à l'aide de la Ville de Falaise principalement pour :

- travailler ou étudier
- vous rendre sur vos lieux de loisirs
- faire des achats et/ou des démarches

2/ Pour ces déplacements, le vélo éligible à l'aide de la Ville de Falaise va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- Oui
- Non

3/ Pratiquez-vous déjà le vélo régulièrement dans les rues de Falaise ?

- Oui
- Non

4/ Comment jugez-vous le réseau de pistes cyclables actuellement en place à Falaise ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Correct
- Insuffisant

5/ Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ?

- Oui
- Non

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de domicile à Falaise datant de moins de 2 mois (facture eau, énergie, téléphone, ...). En cas d'hébergement chez des parents, fournir, en plus du justificatif, une attestation sur l'honneur d'hébergement, signée du ou des parent(s).
- Avis d'imposition de l'année précédent l'achat, faisant état du nom du demandeur (toutes les pages). En cas de rattachement à l'avis fiscal du/des parent(s), fournir l'avis d'imposition mentionnant la part fiscale du demandeur de moins de 26 ans.
- La facture de l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion ou la facture d'un kit de conversion. Elle doit indiquer le nom et prénom du demandeur, son adresse et la date d'acquisition. La date d'achat doit être postérieure au 19 septembre 2022.
- La copie du certificat d'homologation du vélo ou une attestation de respect de la norme NF EN 15194 (pour l'achat d'un VAE neuf ou d'occasion)



Vérifier que vous fournissez l'ensemble de ces pièces. Toute demande incomplète ne pourra être instruite.

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET :

Merci de retourner ce questionnaire à Rémy Deligny (remy.deligny@falaise.fr) ou bien le déposer dans la boîte aux lettres (à l'attention de M. DELIGNY, chargé de mission) de l'Espace Nelson Mandela, place Guillaume le Conquérant, 14700 Falaise.

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Ville de Falaise pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit de conversion. Ces données sont conservées pendant une durée de 4 ans et sont supprimées au-delà de cette durée.

Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 4 ans.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à l'adresse mail suivante : dpo@falaise.fr